



Rédaction : 68, rue de la Chaussée d'Antin - PARIS (9^{ème})

**N'oubliez pas
que l'Amicale
compte sur
tous ses membres
pour continuer
son œuvre,
votre œuvre**

Notre Assemblée générale annuelle va donc avoir lieu, le 25 janvier, au siège de l'Amicale, 68, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris (9^e).

Il faut que nous soyons nombreux.

Je sais que vous allez dire — et vous aurez raison — :

« A quoi bon y aller, ce sera comme les autres fois; qui a assisté à une Assemblée générale sait ce qui se passera à toutes les autres. »

Il est en effet certain — à moins de coup de théâtre imprévu — que l'on peut prévoir le déroulement de la réunion : quelques mots de Tatave, la

Si vous rencontrez un ancien camarade du II C qui ne soupçonne pas l'existence de notre Amicale, donnez-lui notre adresse et faites-nous connaître la sienne : nous lui enverrons un spécimen de notre journal et une fiche d'adhésion.

Le secrétaire vous parle

lecture des comptes rendus et une brève discussion sur quelques points de détail; puis on élira le nouveau Bureau qui ressemblera (sans doute) à l'ancien comme un frère jumeau. Et ce sera fini. On pas-

sera de l'autre côté par groupes de 3 ou 4 pour boire 3 ou 4 apéritifs.

Ne croyez pas que j'aie des intérêts au bar et que je cherche à lui procurer des affaires

en vous invitant à venir en grand nombre. Je demande seulement — et je crois me faire l'interprète de beaucoup de mes camarades — que certains de ceux que nous n'avons pas vus depuis longtemps, ou

peut-être jamais depuis notre retour, nous fassent le plaisir d'une visite. Nous avons bien de leurs nouvelles par correspondance, mais combien plus agréable serait d'en avoir de vive voix. Je sais que beaucoup pourraient venir. Que ne le font-ils pas ?

Allons, mes chers camarades, du moment que vous êtes avertis longtemps à l'avance, vous ne pouvez vous dérober. Vous ne pouvez pas arguer que vous avez pris d'autres dispositions.

Nous vous attendons le 25. A bientôt.

R. Gaubert.

ENTRE...

NAISSANCES

Nous avons le grand plaisir d'annoncer la naissance de Maryvonne, fille de Roger DUBUC, 54, avenue Victor-Hugo, Boulogne-sur-Seine.

Nos bien sincères félicitations aux parents et nos meilleurs vœux au charmant bébé.

Nous prions notre bon camarade ROPAGNOL de nous excuser d'avoir omis dans le dernier numéro du bulletin d'annoncer la naissance de son troisième fils, Eric.

Nous sommes heureux de présenter à Ropagnol et à Mme nos bien chaleureuses félicitations et à leur bébé nos bons vœux.

DANS LE COURRIER

Notre camarade Roger DUBUC (de l'infirmerie de Greifswald) envoie ses « amitiés et bons vœux à tous ses anciens camarades ».

(Merci, Dubuc que de ta lettre et de l'adresse; nous nous excusons de n'avoir pas annoncé la naissance de ta fille — c'est la faute aux vacances. — Nos regrets également de t'avoir prénommé Robert dans la liste des camarades ayant payé leur cotisation — car tu y figures... regarde bien... — Je te fais remarquer que nous n'envoyons plus ni timbre, ni carte.)

Pierre CORNU, installé au Maroc, comme nous l'avons déjà annoncé, nous écrit. Nous croyons non seulement ne pas trahir notre bon camarade, mais au contraire rendre service à certains autres, en publiant intégralement sa lettre :

Chers amis,

Comme je l'avais promis à notre camarade Tarin, je vous donne de mes bonnes nouvelles, maintenant que je suis installé au Maroc.

Créer ici un porte-feuille de représentation demande beaucoup de temps et de travail, car la place est très concurrentielle, bien organisée, mais le bilan de mon premier mois est encourageant malgré tout.

Je me tiens à l'entière disposition des camarades qui désirent avoir un aperçu de leurs possibilités de vente sur cette place ou de ceux qui voudraient avoir des renseignements de tous ordres.

Le climat sur la côte est très agréable l'hiver et très supportable l'été; à l'intérieur des ter-

...NOUS

res, sur Fès ou Marrakech, l'été est très pénible, mais les nuits fraîches le rendent supportable. Pays en plein développement où de belles possibilités attendent les gars décidés; et ceux qui ont vécu ici pendant quelque temps ne peuvent que difficilement se réaccclimater en France : ils regrettent leur Maroc.

L'ensemble des Européens que je coudoie tous les jours est en pleine santé, donc climat très supportable.

Il n'y a pas de chômage, dans nulle branche; et tous individus possédant un métier peuvent très bien y trouver un emploi rémunérateur.

(Voir la suite page 4)

AVEZ-VOUS TOUS VOTRE INSIGNE ?

Sinon écrivez-nous vite ou venez le chercher un jour à notre permanence du mardi.

Prix imposé :

A l'Amicale . . . 30 fr.
Expédié chez vous. 35 fr.

RETOUR DE POMERANIE...

Nous nous engageâmes dans l'armée.

C'était un officier qui connaissait bien la France, ayant fait quelques études avant guerre à l'Université de Rouen.

Il me parla de la Russie et me demanda ce que je pensais de ses mœurs, de son régime et de sa conduite dans la guerre.

Tout cela ne m'intéressait guère et je ne cherchais qu'à revenir à la seule chose qui avait pour moi de l'importance et qui ne souffrait aucune attente : faire sortir ma fiancée de cet hôpital de campagne.

L'officier ne semblait nullement disposé à me signer rapidement un bulletin de sortie; il m'objectait notre isolement et notre dénuement, s'il nous laissait partir. Nous voulions retourner à Prenzlau, mais le prochain camion pour cette ville ne devait prendre la route que le lendemain matin. Enfin, j'insistai tant et si bien qu'il finit par céder. J'eus mon bulletin de sortie : c'est une double feuille verte que j'ai conservée, d'ailleurs. Elle est imprimée en russe avec quelques lignes manuscrites dont je ne sais pas la teneur exacte mais que je suppose constituer un laissez-passer. De fait, je n'eus jamais à m'en servir.

Mona fut prête en quelques instants et nous partîmes. Une dure épreuve s'achevait car, quelques heures plus tard, ma fiancée devait être transportée à l'hôpital de Thorn, à plus de 250 km. Mais nous n'étions pas au bout de nos peines; il nous fallait rejoindre Prenzlau où nous pensions retrouver nos quelques hardes et attendre la naissance de notre enfant avant de rentrer en France. A pied, nous ne pouvions envisager d'effectuer les 80 km., vu l'état de ma fiancée. Néanmoins, nous primes la route de Greifenhagen, traversâmes la ville et le fameux pont où nous ne fâmes même pas arrêtés. Bravement nous nous engageâmes dans la direction de Prenzlau, espérant trouver une « occasion ». Nous nous aperçûmes bien vite qu'en temps de guerre et en pays étranger, l'auto-stop n'est pas un sûr moyen de transport. De plus, la nuit venait. Où la passer ? Où nous restaurer ? Enfin, un camion

s'arrêta et nous prend. Comme dans tous les autres convois, et sans doute pour économiser l'essence, il en tire un autre. Il est curieux de remarquer, d'ailleurs, que les camions remorqués sont amarrés de telle sorte qu'ils n'ont même pas besoin de conducteur à leur bord. Ce sont pour la plupart des G.M.C. américains.

Notre voyage fut sans histoire jusqu'à environ 12 km. de Prenzlau; là, notre chauffeur déclara ne pas vouloir aller plus loin, ayant faim et sommeil et remettant au lendemain la poursuite de son voyage. Nous étions dans un village. Une sentinelle, après explications avec ma fiancée, nous fit accueillir dans une maison où les gens se levèrent pour nous donner le gîte ainsi que l'avait ordonné le soldat russe. Les Allemands, tout tremblants, s'exécutèrent : il n'y avait, d'ailleurs, pas moyen de refuser.

Après quelques heures de sommeil, au petit jour, nous nous levâmes, décidâmes de terminer à pied notre chemin. Ces 12 km. constituèrent pour Mona un véritable calvaire. Bien souvent, pour atténuer ses souffrances, je la voyais se tenir le ventre à deux mains.

Enfin, vers 7 heures du matin, nous atteignîmes la ville que nous avions reconnue de loin à sa cathédrale incendiée dont les quatre tours dressaient leurs squelettes

LISTE DES CAMARADES AYANT PAYE LEUR COTISATION depuis la parution du dernier bulletin

- Mme Vvè BONNIN
- G. GUIMARD
- Roger DUBUC (rectification)
- Joseph CARBONNIER
- Mme COLIN
- Edmond TRIBOULET
- Louis HELLEGOUARCH
- Raymond SAUNERON
- Maurice LECOMPTÉ
- Eugène BRISSET
- André CHARLES

L'AMICALE DU II C

vous présente ses meilleurs vœux pour 1953

et vous demande de ne pas oublier de venir à son

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE le dimanche 25 janvier 1953

à 10 heures précises

au Club du Bouthéon, 68, Chaussée-d'Antin, Paris (9^e)

veiller le médecin qui, d'ailleurs, ne vint pas. Ah ! celui-là, je le retiens...

Enfin, après avoir erré dans le camp étranger (déportés de toutes nationalités), après avoir frappé à bien des portes pour trouver une aide médicale compétente, je réussis à découvrir un médecin accoucheur tchèque qui sortait d'un camp de concentration et qui, de ce fait, depuis six ans, n'avait pas pratiqué. Tout d'abord, il demeura sourd à mes prières, arguant qu'il ne pouvait réunir les conditions d'hygiène et d'asepsie nécessaires et qu'il ne voulait pas être responsable d'un accident. Je lui représentai que l'accident était certain s'il s'obstinait et je réussis enfin à le convaincre qu'il ne pouvait se soustraire à son devoir.

Il me suivit donc dans notre chambre. Il était 2 heures du matin. Après avoir examiné ma fiancée, il me déclara qu'il y en avait encore pour deux heures et qu'il reviendrait. Il partit, mais une demi-heure après, Mona souffrant de plus en plus, j'allai le rechercher.

Les préparatifs commencèrent alors et vers 3 heures du matin, l'enfant vint au monde sans incident notable. Mais quelle affaire pour nouer le cordon ombilical ! Nous ne disposions que de moyens de fortune et il fallut s'y reprendre à plusieurs fois. Enfin, l'enfant se révéla bien portant et sans défaut spécial.

Deux jours après, un aumônier belge le baptisait, ma fiancée étant déjà debout. Nous jugeons maintenant que ce fut une imprudence, mais les conditions étaient quand même particulières.

Une semaine passa, durant laquelle nous eûmes la visite de Polonaises qui avaient des enfants en bas âge et qui se demandaient comment elles entreraient en France. Sur ce, arriva une mission militaire française de rapatriement dirigée par un lieutenant. Celui-ci ne fit preuve d'aucune compréhension et déclara qu'il ne permettrait à aucun Français de ramener une étrangère, même avec des enfants.

Robert Mouney.
(à suivre)



La journée du 9 novembre 1952 est une date qui marquera au Groupement et aux Amicales de camps. Notre ami Pagay recevait, ce jour-là, la Légion d'honneur. Dès 10 heures, plusieurs Amica-

La remise de la Croix à Pagay

les tenaient leurs Assemblées générales, à savoir : les VII, les XII et les I. Rawa-Ruska avait une réunion, les X et XI également. L'Amicale des VII recevait Berthet, président national de cette Amicale, accompagné de Poupon. Seydoux, président de l'U.N.A.C., était également présent. Mme Menu, secrétaire de l'U.N.A.C., assistait aux travaux de cette Amicale. L'Amicale des XII recevait Toucane, président de l'Amicale nationale des XII.

A l'issue de ces Assemblées générales, réunions ou permanences, tous les P.G. présents se rassemblèrent pour entendre Seydoux dégrader la synthèse des travaux de nos Amicales et du Groupement, ainsi que de l'U.N.A.C. Il le fit avec clarté, intelligence et telle-ment de simplicité que chacun se sentit reconforté et encouragé. Après l'allocation de Seydoux, un apéritif d'honneur fut offert par l'Amicale des VII.

L'après-midi, une matinée artistique, organisée par le Groupement des Amicales de camps et présentée par Fournel, obtint devant une nombreuse assistance un succès mérité, programme de choix qui sut captiver tous les goûts.

A 17 h. 30, dès le spectacle terminé, les amis de Pagay s'assemblèrent devant une vaste table pour la remise de la Croix de la Légion d'honneur. Tout d'abord Sivignon, des VII, apporta à Pagay l'hommage du camp. Ensuite, ce fut Berthet qui, au nom de l'Amicale nationale des VII, félicita Pagay pour son dévouement à son Amicale, au Groupement et à la cause P.G.

Berliet, au nom du Groupement et des Amicales, sut dire, en peu de mots, la satisfaction du Groupement de l'honneur fait à Pagay.

Puis ce fut Seydoux qui, au milieu de l'émotion générale, remit à Pagay cette distinction si méritée. Seydoux, dans une improvisation de haute tenue morale, évoqua la captivité, ses misères, ses revers et dégagea, une fois de plus, la

leçon de cette expérience inhumaine.

Pagay, visiblement ému, sut dire que cette croix portée par lui était méritée par tous ceux qui travaillent à la cause P.G.

De nombreuses personnalités assistaient à cette remise de décoration, l'A.P.G. était représentée, de même que l'U.N.E.G., l'A.C.C.A.P., etc.

Belle journée pour le Groupement lyonnais, heureux de la distinction reçue par un des siens.



heureux d'avoir pour hôtes les dirigeants de l'U.N.A.C., Seydoux, Toucane qui a tant fait pour notre cause et que nous n'avions pas revu depuis 1948; Berthet, Poupon et Mme, ainsi que Mme Menu.

La Sécurité Sociale...

On entend par « prestations en nature » le remboursement des frais entraînés par la maladie, notamment des frais médicaux, pharmaceutiques, de transport, d'hospitalisation, d'appareillage.

Une des questions actuellement à l'ordre du jour est celle qui concerne le montant et le remboursement des honoraires demandés par les médecins aux malades.

Les assurés sociaux devraient obtenir le remboursement de ces honoraires sur la base de 80 % (ou de 100 % pour les titulaires d'une pension de guerre, ainsi que nous l'avons précédemment précisé) des sommes payées aux médecins. Actuellement, ce principe n'est pas respecté et les malades supportent une charge nettement supérieure à 20 % des tarifs des Caisses de Sécurité Sociale.

Les tarifs que doivent obligatoirement appliquer les organismes de Sécurité Sociale sont fixés par convention passée entre la Caisse régionale et le Syndicat médical intéressé pour chaque département; ils n'entrent pourtant en vigueur que lorsqu'ils ont été approuvés par une Commission Nationale qui comprend :

— pour un tiers des représentants des organismes de Sécurité Sociale;

— pour un tiers des représentants des organisations professionnelles nationales de praticiens;

— pour un tiers des représentants des ministres du Travail et de la Sécurité Sociale, de la Santé publique et de l'Economie nationale.

La Commission Nationale peut, si l'intérêt général l'exige, refuser son approbation et inviter les parties à se mettre d'accord sur de nouvelles bases.

Lorsqu'un accord ne peut intervenir entre la Caisse régionale et les Syndicats de médecins, les tarifs sont fixés d'autorité par la Commission Nationale.

Il faut noter que le ministre du Travail et de la Sécurité Sociale a la possibilité de suspendre l'application des décisions de la Commission Nationale lorsque celles-ci sont contraires à la loi ou de nature à compromettre l'équilibre financier des caisses.

Pour les P.G. écrivains

Les P.G. auteurs de livres sur la captivité et désireux de voir leurs œuvres diffusées en Belgique ont intérêt à se mettre en rapport avec notre camarade Marcel Van den Borne (ex-V B), Librairie Parchim, 57, rue du Sceptre, Bruxelles-Ixelles (Belgique).

Cette librairie est spécialisée dans la vente d'ouvrages ayant trait à la captivité.

RECHERCHES

La délégation générale pour l'Allemagne et l'Autriche du Ministère des A.C. et V.G., demande instamment à tous les anciens P.G. susceptibles d'apporter quelque précision sur :

DOLLIER Robert

qui faisait partie d'un transport de P.G. se dirigeant vers une destination inconnue et fut tué le 14-4-45 dans une grange de Wollerstorf (Kreis Gifhorn), de se faire connaître.

Pour tous renseignements, écrire à l'U.N.A.C., 68, Chaussée-d'Antin, Paris (9^e).

JEAN ÉTÉ

BIJOUTIER
ORFÈVRE
HORLOGER
de père en fils depuis 1852

85, Av. Gén^l LECLERC
Ex P.G. Stalag XIA

FABRIQUE DE VÊTEMENTS POUR HOMMES

AU COSTUME PARFAIT
22, rue Béranger, Paris (3^e)

Turbigo 73-84 Métro : République

PARDESSUS
COSTUMES
VESTONS
PANTALONS
GABARDINES

dans les meilleurs tissus d'Elbeuf et de Roubaix
(Ouvert tous les jours y compris le samedi)
MODÈLES EXPOSÉS DANS LES VITRINES DE L'U.N.A.C.

Bénéficiez du PRIX DE FABRIQUE
avec un BON de notre Coopérative

Pour 1.000 fr. il est à vous

GARANTI 5 ANS

ce magnifique Appareil photographique, merveille de précision et de simplicité. Son format permet 12 vues 6x6 sur pellicules 6x9. Vitesse d'obturation allant jusqu'à 1/200^e de seconde, d'où INSTANTANÉS REMARQUABLES.

1.000 frs à la réception et 6 mensualités de 2.000 frs

Soe cuir véritable "TOUT PRET" offert GRATUITEMENT à tout client passant commande, accompagnée de cette annonce, dans les 8 Jours. Faites-vous!!! quantité limitée

S. H. D. 106, RUE LAFAYETTE, PARIS-X^e
SERVICE 409G

...et les prestations en nature⁽¹⁾

Le médecin qui demande à un assuré social des honoraires supérieurs aux tarifs fixés comme il est indiqué ci-dessus (par convention ou d'autorité), peut, à la requête de l'assuré ou d'un organisme de Sécurité Sociale, être invité à justifier des motifs du dépassement tels que la situation de fortune du malade, la notoriété du médecin ou autres circonstances particulières.

En réalité, dans les départements où les tarifs n'ont pas été fixés par convention entre la Caisse régionale et le Syndicat des médecins, les praticiens demandent des honoraires égaux aux tarifs syndicaux, supérieurs aux tarifs fixés d'autorité et appliqués par les Caisses de Sécurité Sociale. Dans ce cas, le malade supporte une charge lourde constituée par les 20 % représentant sa participation normale aux frais médicaux et par la différence entre les tarifs syndicaux et les tarifs « Sécurité Sociale ».

Pour trouver une solution à cette situation dont les inconvénients sont supportés par les assurés sociaux, des discussions ont été engagées depuis longtemps entre les organismes de Sécurité Sociale et les Syndicats de médecins.

L'instauration d'un système dit « du tiers-payant » a été proposé, il consiste dans le paiement direct aux médecins de leurs honoraires par les Caisses de Sécurité Sociale. Les médecins s'opposent à la mi-

se en vigueur d'un tel système qui est contraire à un principe de la Charte médicale : « l'entente directe selon laquelle le montant des honoraires est librement débattu entre le malade et son médecin » et qui, disent-ils, en augmentant le nombre de consultations, nuit à la qualité de la médecine.

Nos camarades sont invités à nous indiquer les sujets d'ordre général sur la Sécurité Sociale qu'ils désiraient voir développés dans cette rubrique.

En ce qui concerne les cas particuliers susceptibles de les intéresser, nous sommes à leur disposition pour les étudier et répondre directement par lettre.

(1) Cet article est le premier d'une série traitant du remboursement des frais engagés par les assurés sociaux à l'occasion d'une maladie.

SUZÉ GENTIANE

La date de départ des pensions

Dans le cas où un invalide est proposé tardivement pour la réforme temporaire avec pension par la Commission de réforme, c'est-à-dire plus de six mois après la demande, il y a lieu de liquider la première pension temporaire pour deux ans, à compter de la demande, dès lors que la Commission de réforme sera postérieure de plus de six mois à cette date.

AVIS DE CONCOURS

Assistance publique

Emploi de fumiste industriel : 6 places. Concours prévu en mars 1953. Délai d'inscription : 15 novembre 1952 au 15 février 1953.

Renseignements et inscriptions : Sous-Direction du Personnel, porte 254, 2^e étage, avenue Victoria, Paris (4^e).

Préfecture de la Seine

Emploi de peintre spécialiste en automobile : 4 places. Concours dans la deuxième quinzaine de février 1953. Délai d'inscription : 22 décembre 1952 au 10 janvier 1953.

Renseignements et inscriptions : Bureau du Personnel technique et ouvrier, Annexe Napoléon, Escalier 4, 3^e étage, porte 348, 4, rue Lobau, Paris (4^e).

Bénéficiez des primes à la construction, allocation, dégrèvements avec le

CRÉDIT MUTUEL DU BATIMENT

Société Anonyme, Capital 40.000.000 de francs entièrement versés

POUR ACHETER, CONSTRUIRE, AMÉLIORER VOTRE HABITATION

Crédits à date ferme: PLUSIEURS MILLIARDS de francs servis

C. M. B., 35, BOULEVARD DES CAPUCINES - PARIS (2^e)

CONTRE LA VIE CHERE

Le GROUPEMENT ECONOMIQUE D'ACHATS (G. E.A.), 12, rue de Paradis, à Paris (10^e), a, depuis plusieurs années, mis à la disposition de nos camarades son vaste réseau de commerçants détaillants, grossistes et fabricants, qui, sur présentation d'un carnet d'achats, leur consentent des remises de 10 à 25 %, des prix de gros ou de fabrique sur tous leurs achats.

Utilisez ce carnet, vous serez agréablement surpris des économies substantielles qu'il vous fera réaliser.

Une visite ou une demande de renseignements directs aux fournisseurs portés sur ce carnet ne vous engagent nullement, et vous pourrez, en toute liberté, comparer les articles et les prix avant de fixer votre choix.

Les carnets d'achats sont toujours à votre disposition, à notre siège, 68, Chaussée-d'Antin, à Paris (9^e), ou au G.E.A., 12, rue de Paradis, à Paris (10^e).

Afin de donner un aperçu exact des avantages que procure le Service d'achats, le Groupement Economique d'Achats édite, chaque saison, un superbe catalogue illustré, avec indication des conditions consenties à nos camarades.

Ce catalogue sera envoyé, sur simple demande et sans engagement de la part des demandeurs, à leur adresse personnelle, à nos adhérents qui en feront la demande au G.E.A., 12, rue de Paradis, à Paris (10^e), en indiquant qu'ils sont affiliés à l'U.N.A.C. (Joindre un timbre-poste pour frais d'envoi.)

POUR VOUS, MESDAMES...

Une adresse à retenir

35, boulevard de Strasbourg, Paris (10^e)

Téléphone : PROvence 07-61

Métro : Strasbourg-Saint-Denis et Château-d'Eau

CLÉOPATRE

COUTURE

(Ouvert tous les jours, sauf le dimanche, de 9 heures à 19 heures)

Vous y trouverez une collection d'hiver en tous points remarquable tant par l'élégance de ses modèles exclusifs que par la qualité de ses tissus et par la perfection de la coupe et de la finition

MANTEAUX (pure laine tous coloris) depuis 12.000 fr. | GABARDINES (pure laine tous coloris) depuis 15.900 fr.
ROBES (pure laine tous coloris) depuis 5.000 fr. | COSTUMES TAILLEURS (pure laine tous coloris) depuis 12.900 fr.

ET UN GRAND CHOIX DE JUPES, CHEMISIERS ET VESTES

Le meilleur accueil sera réservé aux femmes des membres de nos Amicales, et, sur présentation du carnet G.E.A., une REDUCTION de 10 à 15 % leur sera faite.

FACILITES DE PAIEMENT SUR DEMANDE



Depuis de longues années, tous les anciens P.G. sincères ont toujours demandé aux dirigeants nationaux de s'entendre afin d'éviter ces « disputes » inutiles qui ont parfois jailli entre nous et qui étaient, il faut le reconnaître, beaucoup plus « bruyantes » que profondes. Il ne s'agissait bien souvent que d'un manque de contacts et il apparaissait à tous que rien de grave ne pouvait exister entre nos deux associations et que l'entente devait se réaliser bien facilement puisque tous le souhaitaient ardemment. Eh bien ! c'est maintenant chose faite et définitivement.

Au cours d'une réunion entre les représentants de l'U.N.A.C. d'une part, qui, en l'absence de notre président Seydoux, retenu à l'étranger, étaient les deux vice-présidents Toucan et Simonneau, et le secrétaire général Potot, et le Bureau fédéral de la F.N.C.P.G. d'autre part, composé, entre autres, du président Cuisinier, des secrétaires généraux Baudouin et Darchicourt,

CONTACTS U.N.A.C.-F.N.C.P.G.

Première rencontre - Entente complète

du vice-président Devos, du trésorier Engel, cette entente s'est spontanément réalisée.

C'est le vendredi 28 novembre que nos camarades de la Fédération nous ont si gentiment reçus. Nous nous connaissions déjà tous pour nous être rencontrés maintes et maintes fois dans différentes réunions ou manifestations, soit à Paris, soit en Province. Immédiatement l'amitié, la fraternité nous ont réunis et ont présidé à notre large échange de vues. Eh bien ! il s'est passé exactement ce qui devait se passer, entre amis, entre frères, comme le dirait si bien Seydoux, une compréhension mutuelle pouvant se résumer à ceci :

— Les deux associations doivent continuer à exister ayant toutes les deux leur rôle à jouer et tendant vers le même but. Si la F.N.C.P.G. se place sur un plan beaucoup plus général, revendicatif et social, les Amicales ont un rôle plus sentimental complétant ainsi parfaitement l'action du mouvement P.G. et reliant également entre eux tous ceux qui ont vécu « ensemble » les mêmes peines, et qui sont maintenant éparpillés dans toute la France. Cette fraternité née de la vie en commun est en effet

profonde et ne peut s'éteindre. Un exemple : les rencontres particulièrement émouvantes entre anciens copains du même Stalag, du même Kommando, se retrouvant après sept ans de séparation. D'un autre côté, d'autres amitiés sont spontanément nées entre anciens P.G. de Stalags différents et habitant le même village, la même ville, le même département. Voilà pourquoi l'U.N.A.C. et la F.N.C.P.G. ne se sont pas concurrencés, mais au contraire assurés un plus grand lien entre les anciens P.G. et se complètent parfaitement.

Aucune attaque ne pourra plus avoir lieu entre nos deux associations puisque sur tous les principaux problèmes P.G., un large échange de vues permettra d'avoir la même position.

Si une difficulté quelconque surgissait, si une mauvaise interprétation de faits, d'écrits, se produ-

sait, les responsables de nos associations se sont engagés à prendre immédiatement contact.

En un mot, collaboration entière et fraternelle.

Nous sommes donc arrivés à nous entendre « spontanément » et « complètement » ; n'est-ce pas ce que nous souhaitons tous !... Et ceci sans textes, sans statuts, sans échange de correspondance, uniquement par la même volonté, le désir de mettre en pratique ce qui existait déjà et depuis longtemps dans les cœurs. Une confiance réciproque, une amitié logique, inévitable, nous ont permis en quelques minutes d'arriver à ces résultats tant souhaités !... et que nous fêtons ici, comme nos camarades de la F.N.C.P.G. le feront également.

Merci, président Cuisinier, d'avoir su, dès le début de notre entretien, créer cet atmosphère d'amitié et de confiance, d'avoir su développer si simplement, si ardemment tout ce qui devait nous unir, et d'avoir balayé les « brouilleries » qui avaient paru nous séparer ! Comme notre tâche a été alors facile, quel sentiment de profonde satisfaction nous a alors animés et personnellement je n'ai eu qu'un regret, mais un profond,



c'est celui de ne pas avoir à nos côtés notre président Seydoux qui a toujours travaillé pour cette entente, qui avait tant souhaité, tant voulu cette rencontre. Avec de tels présidents, notre collaboration ne pouvait plus ne pas se réaliser. Encore un exemple du sentiment profond qui existe entre anciens P.G. ayant vécu ensemble : Seydoux et Cuisinier étaient du même Oflag !...

Soyons donc, tous, mes chers camarades, dirigeants et adhérents de nos deux associations, heureux de cet événement, et rappelons-nous cette date : 28 novembre 1952.

Ensemble nous avons tourné, ce soir-là, une nouvelle page du mouvement P.G. et je ne crois pas que nous devions regretter de ne pas l'avoir tournée plus tôt.

Ne pensons plus au passé, ensemble regardons vers l'avenir et travaillons.

Marcel Simonneau,
Vice-Président de l'U.N.A.C.
Président de l'Amicale des Stalags III.

Pour 1.000 f.
il est à vous



VIVEZ MIEUX...
ACHETEZ A CRÉDIT
AU PRIX DE FABRIQUE

VÉRITABLE WESTMINSTER
en ronce de noyer verni
2 AIRS - Garantit 10 ans
1.000 FRANCS A LA RÉCEPTION
et 3 versements mensuels
de 2.000 Francs.
DÉCOUPEZ CETTE ANNONCE
et passez commande aujourd'hui même
SOCIÉTÉ D'HORLOGERIE DU DOUBS

106, Rue Lafayette - PARIS-10
PEINTURE - PAPIERS PEINTS
RAVALEMENT - VITRERIE
HENRI PERROTEAU
ex-Stalag II E
14, rue Gambetta, Les Lilas (Seine)
Téléphone : NORD 27-23
(Prix spéciaux aux P.G.)

NOUVELLES...

L'adhésion à l'U.N.A.C. des militaires de carrière

A la suite d'une question qui avait été posée au Comité de l'U.N.A.C., concernant le droit pour les militaires de carrière d'adhérer à l'Amicale du camp où ils ont été captifs, une demande a été adressée au Secrétariat d'Etat à la Guerre qui, en date du 5 novembre 1952, a pris la décision suivante :

« Les militaires en activité de service pourront sur leur demande, et dans les conditions fixées par les instructions en vigueur (1) être autorisés à adhérer à l'Union nationale des Amicales de Camp et à ses filiales.

(1) « Il est à noter, en particulier, que les militaires en activité de service ne doivent, en aucun cas, faire partie des Bureaux d'une Association ».

Le prix de journée aux Cottages Sanitaires de Saint-Gobain

Le prix de journée d'entretien des malades admis en traitement aux Cottages Sanitaires de Saint-Gobain est fixé à 1.455 francs à compter du 1^{er} août 1952.

Au Bloc 27 A

Le Bloc 27 A (Groupement des Anciens Prisonniers de la Publicité) organise comme chaque année, au nom de l'Entr'aide, une fête de Noël pour les enfants de la Publicité.

Cette fête aura lieu le mercredi 31 décembre, à 14 h. 30, au Théâtre du Petit Monde, avenue d'Éna, et le programme sera constitué par le spectacle actuel entier de ce théâtre.

Les camarades de la profession ayant des enfants peuvent retenir les places (gratuites) auprès de Mlle Leclerc, Entr'aide de la Publicité, 27 bis, avenue de Villiers, Paris. WAG. 42-13.

Prochain dîner du Bloc 27 A : Mercredi 7 janvier, à 19 h. 30, Restaurant, 12, rue du Helder.

Modification d'horaire à l'Office de la Seine

L'Office départemental des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre, 105, rue Réaumur, à Paris (2^e), fait connaître que, pour accélérer la délivrance des cartes du Combattant des guerres 1914-1918 et 1939-1945 et du Combattant volontaire de la Résistance, les services intéressés seront fermés au public, à dater du 24 novembre 1952, de 9 heures à 13 h. 30, à l'exception du samedi.

Le guichet ouvert dans le hall de l'Office, continuera, toutefois, à recevoir les demandes et à fournir les renseignements généraux tous les jours de 9 heures à 12 heures et de 13 h. 30 à 17 heures, samedi après-midi excepté.

Rappelons à nos camarades qu'ils ont le plus grand intérêt à ne fournir que des copies « certifiées conformes » de leurs pièces officielles et à conserver les originaux.

...ET ECHOS

Kommando 1.417

Notre camarade du XII B/F, Eugène Aury, de Vaucouleurs, est l'auteur d'une pièce en 4 actes, intitulée « Kommando 1.417 », qui fut créée à Zweibrücken « Deux-Ponts » au cours de la captivité, et qui est jouée depuis près de cinq années par la célèbre troupe des P.G. du canton de Vaucouleurs.

Tous ceux qui connurent les tragiques débuts de notre détention s'y reconnaîtront, dans des scènes prises sur le vif où le franc parler P.G., si pittoresque, est respecté.

C'est une pièce unique en son genre, suivi du théâtre du Kommando où l'on revoit avec plaisir : « Le Fauteuil Magique », sketch donné à Deux-Ponts, au cours de la célèbre revue « Revoir Paris ».

Les brochures sont en vente chez l'auteur, Eugène Aury, rue de Ronde, à Vaucouleurs, au prix unitaire de 220 francs franco; en verser le montant à son compte courant postal 1.055/82.

Pour 1.000 frs
il est à vous



Commando des jours...
Simple, sûr, élégant et perfectionné à système de sécurité breveté et régulation automatique

QUELQUES TEMPS DE CUISSON
Rôti 6 minutes
Pâtisseries 10 »
Blanquette 10 »
Légumes secs 25 »
Pot-au-feu 25 »

Cuisine rapide, meilleure et plus vitaminée
80% d'ECONOMIE de Combustible et de Temps
Modèle N° 1 (pour 3 à 5 personnes)
1.000 Frs à la livraison
et 5 versements mensuels de 2.000 F.
Modèle N° 2 (pour 4 à 6 personnes)
1.000 Frs à la livraison
et 6 versements mensuels de 2.000 F.
Livré avec instructions et Pastil à légumes
Nécessaire de profiter de ces conditions exceptionnelles pour commander, dès aujourd'hui, LE ROI DES AUTOS-CUISEURS. Décrivez et envoyez cette annonce. Envoi en port dû.
A L'ESSAI PENDANT 15 JOURS. REMBOURSEMENT TOTAL EN CAS DE NON-SATISFACTION.
SHD 106, Rue Lafayette
PARIS (10^e)

VIELLE EAU DE COLOGNE DU MONT-ST-BERNARD
fabriquée par la
PARFUMERIE HILDEVERT ET GENDRE
(Ancien du XII A. 1737 B (Opel))
VENTE EN GROS : Parfumerie Hildevert, 3, rue de la Résistance, Sarcelles (Seine-et-Oise). Téléphone : 24.
Envoi de tarifs sur demande
VENTE AU DETAIL : à l'U.N.A.C.

RADIO-CARILLON

A. NOEL - CONSTRUCTEUR
EX-P.G.
10, RUE PIERRE-PICARD - PARIS-18^e
FOURNISSEUR DE LA F.N.C.P.G. ET ŒUVRES A.C.P.G.
Par ma méthode de vente directe, les prix les plus intéressants...
Rien à payer à la commande
RÈGLEMENT HUIT JOURS APRÈS RÉCEPTION DE L'APPAREIL
CARILLON 621
MODÈLE MOYEN
6 LAMPES RIMLOCK
TOUTES ONDES - HAUT-PARLEUR 17"
15.600' 16.100'
GARANTIE TOTALE
APPAREIL TROIS ANS - LAMPES HUIT MOIS
12 MODÈLES 6 A 8 LAMPES 8.424.924
EXPÉDITION DANS TOUTE LA FRANCE
CORSE - AFRIQUE DU NORD PAR AVION
SUR DEMANDE, FACILITÉS DE PAIEMENT
SANS INTERMÉDIAIRES
DIRECTEMENT DE MON ATELIER



COMBINÉ RADIO et PHONO
MODÈLE LUXE à 6 LAMPES RIMLOCK
4 GAMMES D'ONDES - MOTEUR 78 TOURS
33.000' 33.600'
Même modèle en MICROSTILLON 33 Tours : 1/2 h. d'audition

DU Producteur à vous!

SPLÉNDIDE MONTRE rigoureusement automatique, à trotteuse centrale, antichoc, antimagnétique, à boîtier vissé grand luxe plaqué or 18 cts (poinçonné Célestin), cadran relief et radium. Garantie d'usage avec bon.
1 versement de 3.000 fr. à la commande.
6 traites acceptées de 2.600 francs.
Livré exceptionnellement, avec un superbe bracelet léopard, pour un plaqué véritable, boîtier système rubis.

MAGNIFIQUE MONTRE DAME, mouvement ancre 15 rubis, garantie d'usage avec bon. Boîtier haute nouveauté plaqué or 18 cts (poinçonné Célestin), cadran haut luxe.
1 versement de 2.300 frs. à la commande.
6 traites acceptées de 2.200 francs.
Livré exceptionnellement avec le bracelet léopard, pour un plaqué véritable, boîtier système rubis.

LES EMPLOYÉS Agent de l'Industrie, votre compte sera réglé à l'Électromètre Electronique Reno-Lepaute
Monsieur Administration N° Mlle
N° de Modèle choisi
1^{er} versement Frs. par CCP, chèque, mandat
acceptation de 6 traites de Frs.
REMPLISSEZ CE BON DE COMMANDE, et adressez-le aux PRODUCTIONS DE LUXE
RÉGIS ET RÉGINA
10, rue des Pyramides, PARIS-1^{er} - C.C.P. Paris 8962-75

ARMAND BARRIERE
Co-proprétaire de la Maison A. & R. BARRIERE Frères
45, cours du Médoc, BORDEAUX
- Ex-P.G. de l'Oflag XVII A -
présente à tous les P.G. et à leurs familles
à l'occasion des fêtes de fin d'année, sa

CAISSE DE L'AMITIÉ

aux conditions exceptionnelles ci-après :
Caisse n° 1 (18 bouteilles) Caisse n° 2 (27 bouteilles)
4 IMPERIAL BARRIERE 6 IMPERIAL BARRIERE
Graves Dry Graves Dry
pour hors-d'œuvre, poissons, etc...
5 CH. MONTGRAUD 8 CH. MONTGRAUD
Haut-Médoc 1943 Haut-Médoc 1943
pour viande blanche, poulet, veau...
5 CH. LASSEGUE 8 CH. LASSEGUE
Saint-Emilion 1947 Saint-Emilion 1947
pour viande rouge, gibier, etc...
4 DOMAINE DU CHAY 5 DOMAINE DU CHAY
Loupiac 1949 Loupiac 1949
pour entremets et dessert
Prix : 4.800 fr. les 18 bout. Prix : 6.900 fr. les 27 bout.
FRANCO DOMICILE PAIEMENT APRES RECEPTION

MEUBLEX

affilié au MOBIUER DE FRANCE
la plus importante organisation de vente de meubles (45 maisons en France)
STOCKS IMMENSES!
PRIX ÉTONNANTS!
PAIEMENTS ÉCHELONNÉS
Catalogue sur demande
108 AV. LEDRU-ROLLIN - PARIS
Métro : Ledru-Rollin
Sur présentation du cachet de l'U.N.A.C.,
une remise de 12 % vous sera accordée.

CAMPEURS
Pour vos sorties, adoptez les sacs de couchage
ALPCAN
Gilets et vestes en duvet
Ets Grain, fabricants, 9, rue Pierre-Corneille, Lyon
En vente dans tous les magasins de sport

Art. 1^{er}. — Un pécule est alloué, dans les conditions ci-dessous définies, aux prisonniers de la guerre 1939-1945 qui ont été immatriculés dans un camp en Allemagne ou qui ont été détenus pendant six mois au moins en territoire occupé par l'ennemi ou aux ayants cause, de ceux de ces prisonniers qui sont décédés postérieurement au 31 décembre 1951.

Art. 2. — Le taux du pécule est fixé à 400 francs par mois de captivité, toute fraction de mois égale ou supérieure à quinze jours étant comptée pour un mois entier, toute fraction inférieure étant, par contre, négligée.

La période à prendre en compte s'étend du 25 juin 1940 au jour de la remise aux autorités françaises, cette date ne pouvant être postérieure au 8 mai 1945.

Art. 3. — Ne peuvent prétendre au bénéfice du pécule les prisonniers de guerre qui percevaient, pendant leur captivité, une solde militaire mensuelle d'un montant supérieur à celui de l'allocation militaire ou les trois quarts du traitement ou salaire qu'ils recevaient avant leur appel sous les drapeaux.

Art. 4. — Les dispositions de l'arrêté du 27 mai 1952 attribuant un pécule aux ayants cause des prisonniers décédés soit en cours de captivité, soit postérieurement à leur rapatriement et antérieurement au 1^{er} janvier 1952, sont étendues, « mutatis mutandis », aux ayants cause des prisonniers décédés postérieurement au 31 décembre 1951 sans avoir fait reconnaître leur droit au pécule avant leur décès.

Art. 5. — Toute demande de pécule doit être adressée :

LE PECULE DES P. G.

Après le pécule des ayants cause de nos morts, celui des P.G. vivants, ou décédés après le 1^{er} janvier 1952, vient enfin de faire l'objet d'un arrêté ministériel en date du 22 octobre 1952, publié au « Journal Officiel » du 24 octobre.

Ainsi que nous en avons précédemment exprimé la crainte, ce texte comporte malheureusement toutes les anomalies que nous aurions voulu voir réviser en temps utile par les pouvoirs publics.

Nous ne désespérons pas pour autant d'obtenir un jour que soient aménagés ces textes.

Nous ne les commenterons donc pas davantage.

Toutefois nous tenons à préciser, pour tous les camarades qui nous demandent quelles sont les formalités à remplir, qu'il ne s'agit pour l'instant que d'un arrêté fixant le principe d'attribution du pécule.

Il convient donc maintenant d'attendre la sortie tout d'abord d'une circulaire d'application qui précisera les pièces à fournir et ensuite la mise en circulation des formulaires officiels.

Répetons ce que nous n'avons cessé de publier : à savoir que nous vous alerterons dès qu'il y aura lieu de constituer les dossiers de demande et que nous tiendrons à votre disposition les formulaires officiels, comme nous l'avons toujours fait, — en temps opportun et seulement alors, — dans de semblables circonstances.

1^o Si le demandeur réside en France, au délégué interdépartemental des anciens combattants et victimes de la guerre dans la circonscription duquel se trouve cette résidence;

2^o Si le demandeur réside dans les territoires et Etats de l'Union française,

les pays placés sous protectorat français, ou les territoires sous mandat, au représentant du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre pour le territoire considéré, ou, à défaut, au délégué interdépartemental des anciens combattants et victi-

mes de la guerre du département de la Seine;

3^o Si le demandeur réside à l'étranger, au ministre des anciens combattants et victimes de la guerre (délégation interdépartementale des anciens combattants et victimes de la guerre

de la Seine), par l'intermédiaire du consulat dont il relève.

Art. 6. — Les demandes doivent être accompagnées :

1^o De pièces établissant la matérialité et la durée de la captivité.

2^o D'une pièce légalisée attestant la profession ou l'emploi du prisonnier au jour de sa mobilisation et certifiant que l'intéressé n'a pas perçu pendant sa captivité une somme au moins égale aux trois quarts du traitement ou salaire qu'il percevait avant son rappel sous les drapeaux.

Art. 7. — Dans la limite des crédits ouverts à cet effet au ministre des anciens combattants et victimes de la guerre pour les exercices 1952 et 1953 et dans les conditions fixées à l'article 2 ci-dessus, le pécule sera alloué dans son intégralité aux ayants cause des prisonniers de guerre décédés postérieurement au 31 décembre 1951 et dans la limite d'une somme de 2.800 francs aux autres catégories de bénéficiaires.

Pour les exercices ultérieurs, de nouveaux arrêtés interministériels fixeront les modalités d'attribution des autres tranches du pécule.

Art. 8. — Ne sont pas admises au bénéfice du présent arrêté les personnes non amistiées, condamnées en application de l'ordonnance du 18 novembre 1944 instituant une haute cour de justice, de l'ordonnance du 28 novembre 1944 relative à la répression des faits de collaboration et des textes subséquents ou de l'ordonnance du 26 décembre 1944 portant modification des textes relatifs à l'indignité nationale ou du code de justice militaire.

(Suite de la page 1)

Enfin la vie est moins chère (20 %) qu'en France, mais, par contre, les loyers sont plus élevés et l'on ne commence que depuis peu à trouver à se loger, mais à des prix !!! 15.000 francs par mois : une pièce, cuisine,

ENTRE NOUS

salle de bains, c'est un minimum. Au revoir, chers amis, de tout cœur avec vous et je vous dis : à cet été car je pense faire un petit séjour pour affaires vers juin.

P. S. — L'affaire imperméables continue et mon frère se fera un plaisir de recevoir mes amis.

(Merci infiniment, Cornu, et pour tes offres si intéressantes et pour l'aperçu que tu nous donnes sur le Maroc. Donc, à cet été, car nous espérons que tu trouveras l'occasion de venir nous voir à l'Amicale.)

Du Tonkin, notre camarade TORCOL nous donne de ses bonnes nouvelles et nous promet une visite pour... dans 10 mois, car ce n'est que vers cette époque là qu'il pense revenir.

Il envoie « ses bons souvenirs à tous les camarades, ainsi que ses bons vœux à l'Amicale ».

Jean VOISIN envoie « bien le bonjour aux anciens du II C ».

Michel VETILLART nous assure qu'il lit toujours « Entre Camarades » avec intérêt et qu'il est heureux d'y trouver parfois des nouvelles de camarades qu'il a connus.

(Nous en sommes nous-mêmes heureux, Vetillart, et nous te remercions de tes remerciements. Accepte aussi nos amitiés.)

André CHARLES envoie ses « vœux de longévité au journal ».

(Merci.)

Le Secrétaire.

AMICALE DE CAMP DU STALAG II C

68, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris (9^e)
C.C.P. PARIS N° 5003-69

Bulletin d'adhésion

Je soussigné
Nom Prénoms
Date et lieu de naissance
Profession
Adresse
Mlle de Stalag
Kommando N°
déclare adhérer à l'Amicale de Camp du STALAG II C et envoyer une cotisation de
Fait à le
Signature :

Cotisation minimum annuelle : 300 fr.
(Suivant les possibilités de chacun.)

(Suite)

C'est beaucoup, quarante kilomètres, mais, aujourd'hui, je me sens capable de tout. Est-ce cette terre d'Alsace pleine de souvenirs pour moi et que j'aime tant qui me donne cette énergie ? Est-ce l'idée que le but n'est plus loin qui me « ravigote » ? Il me semble que rien ne m'arrêtera.

Le renseignement vaut bien une cigarette; je la donne avec plaisir.

Willé n'est pas loin, en effet. J'y arrive à la tombée de la nuit. Une femme, interrogée, me confirme l'indication précédente. C'est tout droit, je ne peux me tromper.

Et alors, les kilomètres se mettent à défilier sous mes pieds; les uns s'ajoutent aux autres sans que la fatigue vienne ralentir ma marche, tout au moins au début. Mais, voilà la pluie, une pluie froide, dinglante, pénétrante, de la neige fondue, plutôt. Heureusement que j'ai mon imperméable. Puis, les difficultés commencent. Vent debout, avec l'eau qui ruisselle sur mon visage et descend dans mon cou, il faut affronter les lacets du col de Steige. C'est dur, mais je ne peux malgré tout m'empêcher de me réjouir secrètement, car ce temps exécrable diminue les chances (si l'on peut dire) de mauvaises rencontres avec les gendarmes ou des agents quelconques de l'autorité germanique.

Autour de moi, l'obscurité la plus complète; rien que des trous d'ombre : c'est impressionnant.

Que fait Rimaniol à cette heure ? Il a beau temps pour passer. Les douaniers et les gardes-frontières ne doivent pas être très enthousiastes pour faire des rondes et le flair des chiens policiers est certainement un tantinet émoussé. Tous mes vœux, mon vieux Rimaniol !

Au sommet du col, je m'accorde une pause sous le porche d'une ferme. Je mangerais volontiers : mais je n'ai plus de biscuits. Il ne me reste que du chocolat que je réserve pour les Malaisés; je leur dois bien ça. Alors, je ne mange pas et je fume une de mes derniè-

res cigarettes pour tromper ma faim. J'essaie de dormir un peu, mais le froid me gagne. Il vaut mieux que je reparte. J'ai remarqué sous le porche une bicyclette; l'idée me vient un moment de la prendre mais ce serait un vol car son propriétaire est certainement un Alsacien, donc un Français. Dommage ! Ah ! si j'avais été en Allemagne...

Je repars donc à pied, sous la pluie battante et qui forme des ruisseaux boueux sur la route. Je patauge de plus en plus; mes bottes font des claquettes.

Je redescends le col. Le but ne doit pas être loin maintenant. La pluie a cessé. Je vois les nuages passer, rapides, dans le ciel que j'aperçois parfois dans une éclaircie. Le temps va se découvrir : tant mieux ! Mais, comme j'ai froid ! La pensée de boire un café bien chaud à l'arrivée me fait oublier en partie ma lassitude.

A la suite d'un long tournant, Saint-Blaise apparaît. Saint-Blaise, d'où je suis parti libre et plein d'espoir un certain soir du mois de juillet dernier et où je repassai, le lendemain matin, escorté d'un douanier allemand et de nouveau captif.

Plus que quelques efforts. Une à une, je compte à l'envers les bornes qui me séparent de Rothau. Plus que quatre, plus que trois. Je ris tout seul. Allons ! la « dure écorce », encore un coup de collier !

Un train qui passe — je longe une voie ferrée — me fait consulter ma montre : bientôt six heures. Ce train, le premier de la journée sans doute, doit transporter des ouvriers matinaux. Il faut activer pour arriver avant le jour.

Rothau ! Cette fois, j'y suis. Sans une hésitation, je m'engage par les rues. C'est celle du Haut-Bout

LES NOMADES

« Souvenirs de captivité et évasions »

par Georges Pilla

qui m'intéresse. J'aperçois la maison des Malaisés. Une femme en sort. Dans l'ombre, j'identifie la mère de famille et je me fais reconnaître d'elle. La foudre tombant à ses pieds ne l'aurait pas davantage atterrée. Elle m'introduit chez elle, cependant. Le père Malaisé est aussi surpris que sa femme. Sincèrement, tout le monde, ici, me croyait en France depuis le mois de juillet. Quelques minutes plus tard, je suis attablé devant un bol de café fumant. Le breuvage me réchauffe le corps, on dirait qu'il me passe par tous les membres. C'est ensuite un magnifique et savoureux fromage de Munster que j'attaque avec ardeur; on le voit diminuer à vue d'œil. Il faut que je me modère, sans quoi il « y passera » tout entier.

Entre temps, la mère, puis le père Malaisé sont partis au travail. Mimi, la fille, vient me tenir compagnie et nous causons. Ah ! j'en ai des histoires à raconter. Mais, réchauffé et le ventre plein, il me vient une irrépressible envie de dormir; je m'excuse et je vais m'allonger sur un divan. Je viens tout de même de « me taper » vingt-et-une heures de marche...

Je resterai douze jours à Rothau. On m'a trouvé un passeur, mais il faut attendre; la neige qui persiste sur les sommets trahirait notre passage. Je patiente donc. D'ailleurs, je mène ici une vie de coq en pâte; je lis, j'aide Mimi à faire le ménage, je mange, je récupère... et je fais du lard.

Je reçois des nouvelles de mon passeur de l'année dernière. La bicyclette que je lui avais laissée pour la donner aux Malaisés, il l'a revendue pour son propre compte. Le salaud ! Celui-là, si je le revois

Le gérant : Roger GAUBERT
Imp. Montourcy, 4 bis, r. Nobel, Paris

un jour, je lui dirai volontiers deux mots.

Je vais me faire photographe, mon portrait étant nécessaire pour l'établissement d'une fausse carte d'identité : ça a l'air sérieux et ça ne peut que m'inspirer confiance.

Durant mon séjour chez les Malaisés, il survint un incident qui fit passer un frisson dans le dos de mes hôtes. Je ne peux m'empêcher de le raconter. Un jour, avec la fille aînée et son mari, nous cautions bien gentiment, lorsqu'un S.S. du camp de concentration voisin — le camp de Schirmeck — pénétra dans la pièce, accompagné de deux déportés politiques. Il venait chercher un peu de nourriture pour ses deux prisonniers. Cela peut paraître incroyable, mais c'est la stricte vérité. A son entrée, mes hôtes pâlirent : il y avait de quoi. Si la Gestapo apprenait qu'ils m'hébergeaient, ils n'y coupaient pas eux-mêmes du camp de concentration. Le plus drôle de l'histoire, c'est que le S.S. serra la main à tout le monde, moi y compris, me prenant certainement pour un membre de la famille. Par mesure de prudence, je ne tardai pas, d'ailleurs, à disparaître dans la pièce voisine, au grand soulagement de tous. Je restai caché jusqu'à ce que l'Allemand soit parti. Je ne pouvais pas réaliser que j'avais serré la main d'un S.S. Toutefois, je m'empresse d'ajouter que j'essuyai la mienne pendant une bonne demi-heure.

Les douze jours sont vite écoulés; on me prévient un certain après-midi d'avoir à me tenir prêt pour le soir. Je prends mon dernier repas avec la famille Malaisés; mon sac est copieusement garni de victuailles; je n'ai plus qu'à attendre la nuit. Je me sens la force et le courage de traverser l'Enfer.

REGROUPONS-NOUS !

Nous demandons à nos adhérents de bien vouloir nous seconder dans nos efforts de regroupement.

Que chacun remplisse et nous retourne la liste ci-dessous d'adresses qu'il a sûrement conservées du temps où l'on se faisait des promesses... que l'on n'a pas toujours tenues !

Nous enverrons, de la part de l'auteur de cette liste, un numéro d'Entre camarades à chacune de ces adresses et, ainsi, peu à peu, nous reconstituerons notre grande famille que la dispersion n'a pas désunie.

NOMS	PRENOMS	Kdo	ADRESSES

A dix heures du soir, un inconnu se présente; les adieux sont vite faits; j'ai hâte d'être « dans le bain ». Nous traversons Rothau pour rejoindre dans la nature trois hommes, trois jeunes Alsaciens, déserteurs de l'armée allemande, et un peu plus loin cinq autres évadés. Tiens ? des confrères. Ces hommes, cachés de-ci, de-là chez l'habitant, ont attendu comme moi le moment favorable pour être guidés à travers la montagne.

Le passeur est là, au rendez-vous. C'est un petit homme nerveux qui a l'air de connaître admirablement son affaire. Ses passages, paraît-il, ne se comptent plus.

Nous partons immédiatement, sans discussions inutiles. Notre petit groupe, dix hommes au total, marche silencieusement, en file indienne. Nous nous rapprochons de la frontière. Arrivés à la zone dangereuse, nous marquons un arrêt. Le passeur, qui est armé, me remet un revolver. Pourquoi à moi ? Peut-être me juge-t-il plus « gonflé » que les autres. C'est flatteur pour moi. Un autre revolver est confié à l'un des Alsaciens. Notre guide nous dit qu'en cas de mauvaise rencontre, il n'y a pas à choisir. Il sait que c'est lui ou le douanier et il préfère que ce soit ce dernier. Il nous demande de ne pas l'abandonner. Bien loin de moi cette idée; je suis décidé à la lutte, le cas échéant. Nos chaussures sont recouvertes de chiffons ou enfilées dans de vieilles chaussettes. En avant !

Nous avançons sans bruit, nous arrêtons de temps en temps pour écouter. A certains passages dangereux que notre homme connaît bien, nous nous immobilisons longuement, ne repartant qu'avec la certitude qu'il n'y a rien de suspect. Il faut grimper, escalader des rochers, redescendre avec précaution. A ce petit jeu, un des Alsaciens est vite fatigué et traine lamentablement. Je le soulage en lui portant son sac. Cela va mieux, nous avançons plus rapidement.

(A suivre)